

VIGILE,

JUSTINIEN,
empereur d'Orient.

61^e PAPE.

CHILDEBERT,
roi de France.

Caractère de Vigile. — Ses vices. — Il s'engage par serment à obéir aux ordres de Théodora. — L'impératrice lui fait donner sept cents pièces d'or pour acheter les suffrages du clergé. — Élection de Vigile. — Silvère, exilé à Patara, obtient de l'empereur la permission de rentrer dans Rome. — Le pape le fait enlever et le condamne à mourir de faim dans une île déserte. — Fourberie de Vigile. — Le pape devient suspect à l'empereur. — Lettre de Vigile à un évêque d'Espagne. — Il blâme ceux qui refusent de manger des viandes par superstition. — Le roi Théodebert consulte le pape sur la validité des mariages avec une belle-sœur. — Fanatisme de l'empereur Justinien. — Il fait des livres sur la religion. — Ses discussions avec le pontife. — L'empereur ordonne à Vigile de se rendre à Constantinople pour assister au concile. — Le pape est insulté par le peuple de Rome. — Négociations sur l'affaire des trois chapitres. — Anathèmes contre les acéphales. — Le pape condamne les trois chapitres. — Mauvaise foi de Fleury dans son Histoire ecclésiastique. — Contradictions de Vigile. — Sa politique indispose tous les esprits. — Il est excommunié dans un concile. — Le saint-père lance des anathèmes contre ceux qui condamnent les trois chapitres, et ensuite contre ceux qui ne les condamnent pas. — Vigile excite des désordres à Constantinople. — Il est contraint de se réfugier dans une église. — Hypocrisie du pape. — Il retourne à son palais. — Il est traîné dans les rues de Constantinople la corde au cou, et reçoit des soufflets. — On lui reproche publiquement

la mort de Silvère. — Il parvient à s'échapper du palais de Placidie. — Il publie une constitution en faveur des trois chapitres. — Vigile est envoyé en exil. — Rétractation du pape. — Il condamne sa constitution et déclare hérétiques ceux qui soutiennent les trois chapitres. — Fourberie des jésuites. — Mort du pape. — Ce monstre, souillé de crimes, a trouvé des apologistes qui en ont fait un martyr !

Vigile était Romain de naissance et fils d'un consul nommé Jean. Sous le pontificat de Boniface II il avait déjà obtenu une constitution qui lui assurait la chaire de saint Pierre ; mais le clergé s'était opposé à ce marché scandaleux et avait détruit ses espérances. Cet échec ne découragea pas Vigile, les obstacles irritèrent son esprit entreprenant, et il poursuivit ses brigues avec plus de vigueur qu'auparavant.

L'histoire nous le représente comme un homme d'une ambition démesurée, capable de commettre tous les crimes lorsqu'il s'agissait de s'élever au pouvoir. « Son caractère, » dit un écrivain du temps, était violent et emporté ; dans un accès de colère il tua à coups de bâton un jeune enfant qui se refusait à d'infâmes caresses ; il était tellement avare, qu'il osait avouer que s'il avait rompu ses relations avec l'impératrice, c'était moins par zèle pour la religion, que pour n'être pas obligé de lui rendre les sommes qu'elle lui avait prêtées pour se faire élire pape. » Du reste, tout le cours de sa vie est une longue suite de perfidies, de débauches et de crimes : et cependant des prêtres ont placé ce monstre parmi les saints de l'Église !

Vigile avait accompagné le pape Agapet lors de son voyage à Constantinople : après la mort du pontife, l'impératrice fit demander au jeune prêtre s'il consentirait à casser tous les décrets d'Agapet, à condamner le concile de Constantinople, qui venait d'être terminé ; à déposer Mennas pour rétablir sur leurs sièges Anthime, Sévère et Timothée ; enfin à excommunier les trois chapitres, le concile de Chalcedoine et la fameuse lettre de saint Léon.

Aucune de ces propositions n'effraya l'ambitieux Vigile ; il promit tout, et s'engagea par serment à obéir aux ordres de l'impératrice, s'il était élu pape. On lui fit compter aussitôt sept cents pièces d'or, sur un billet de sa main, par lequel il promettait de rendre cette somme lorsqu'il serait maître du trésor de l'Église ; ensuite on lui remit des lettres pour Bélisaire, à qui Théodora recommandait expressément le diacre Vigile comme successeur d'Agapet.

Toutes ces précautions lui assuraient un heureux succès : mais arrivé à Naples, il apprit que les Romains avaient déjà reçu un pontife que le roi Théodat leur avait imposé. Cette nouvelle déception n'arrêta pas Vigile dans ses projets ; d'abord il étudia avec calme les obstacles qui s'opposaient à son élévation, et calcula les chances qui lui restaient pour renverser un homme repoussé par le clergé comme étant la créature des Goths, ennemis de l'empire. Ensuite il fit part de ses espérances à l'impératrice, et la supplia de second ses efforts. La princesse écrivit à Bélisaire, l'engageant à examiner tous les plans de Vigile, et à faire surgir des sujets de plaintes contre Silvère, afin qu'il fût déposé. « Si vous ne pouvez réussir, ajouta-t-elle, faites-le arrêter et envoyez-

» le à Constantinople, sans aucun délai, car nous vous adre-
 » sons un prêtre dont nous nous sommes assuré le dévoue-
 » ment, et qui s'est engagé à rétablir Anthime et à faire
 » triompher les acéphales. »

Bélisaire craignait que l'exécution de cette entreprise ne mît la confusion dans Rome et ne soulevât un schisme dangereux. Encore mal affermi dans sa conquête, il ne voulait pas s'exposer à perdre en un moment la gloire qu'il avait acquise par la défaite des Vandales et des Goths; mais sa femme, qui avait su prendre un grand ascendant sur son esprit, le détermina à exécuter les ordres de la princesse; et le résultat fut la déposition de Silvère et l'élection odieuse de Vigile.

D'après le commandement du général grec, le clergé s'assembla pour donner un successeur au pontife déposé. On mit d'abord en question si le siège devait être regardé comme vacant; les suffrages ayant été payés à l'avance, on décida pour l'affirmative; quelques-uns voulurent ensuite donner l'exclusion à Vigile, et protestèrent contre ses prétentions; leur petit nombre les fit traiter avec mépris, et ceux qui avaient été achetés convinrent de procéder sans retard à la consécration du nouveau pape.

En outre, Vigile exigea qu'on remit entre ses mains le malheureux Silvère, sous prétexte qu'il devait répondre de la tranquillité de la ville, il le fit sortir de Rome et l'envoya sous bonne garde à Patara en Lycie. Contre son attente, l'évêque du pays reçut son prisonnier comme un confesseur, et non-seulement il lui rendit les honneurs dus à un pontife, mais encore il entreprit de le rétablir sur son siège. A cet effet,

il fit lui-même le voyage de Constantinople, représenta hautement à l'empereur l'injustice de la condamnation de Silvère, et obtint du prince que l'accusé retournerait à Rome pour subir un nouveau jugement. Justinien s'engagea, s'il était innocent de la trahison dont on l'accusait, à le faire remonter sur la chaire pontificale, et s'il était coupable, à le bannir seulement de Rome, sans le condamner à la dégradation.

Mais l'impératrice Théodora avait trop d'intérêt à maintenir Vigile dans son usurpation pour permettre que les volontés de l'empereur fussent exécutées; et de son côté, Vigile était trop actif pour s'endormir au milieu des dangers qui le menaçaient: il écrivit donc à Bélisaire qu'il ne pouvait lui donner la somme dont ils étaient convenus, à moins que son adversaire ne fût remis entre ses mains comme otage. Alors on enleva Silvère de sa retraite, et il fut livré à l'infâme Vigile, qui le fit conduire par de farouches satellites dans une île déserte nommée Palmaria, où l'on exilait ceux qu'on voulait faire mourir promptement et sans éclat.

Les bourreaux, que Vigile nommait les défenseurs de la sainte Eglise, exécutèrent les ordres qu'ils avaient reçus et qui leur enjoignaient d'en finir promptement avec le prisonnier: le malheureux Silvère fut privé de nourriture pendant neuf jours entiers, et comme la mort n'arrivait pas au gré de l'impatience des prêtres qui le gardaient, ils l'étranglèrent et s'en revinrent à Rome. Telle fut la punition du crime dont Silvère s'était rendu coupable en usurpant le premier siège de l'Eglise.

Pendant cinq jours, le clergé resta incertain sur le choix

d'un pape; les distributions d'argent réunirent enfin les suffrages sur Vigile; et après quelques jours d'intrigues, il fut reconnu comme le plus digne d'occuper la chaire de saint Pierre. Les prêtres procédèrent à son exaltation, malgré l'anathème dont il avait été frappé par Silvère, et malgré l'affreuse complication de crimes et de fourberies qu'il avait mis en œuvre pour arriver au pontificat.

Cependant après la mort de son prédécesseur, Vigile se trouva placé dans une position extrêmement difficile; d'un côté, le clergé romain le pressait de condamner les acéphales, et de l'autre, l'impératrice réclamait impérieusement l'exécution de ses promesses. Pour conjurer le péril le plus imminent, sa Sainteté remit à Antonine, femme de Bélisaire, qui passait pour la favorite de l'impératrice, plusieurs lettres destinées à Théodose d'Alexandrie, à Anthime de Constantinople et à Sévère d'Antioche, dans lesquelles le pape déclarait professer la même foi qu'eux; en même temps il les pria de conserver ses lettres secrètes jusqu'à ce qu'il eût affermi son autorité; et il leur recommandait, afin d'éloigner les soupçons, de dire ouvertement que l'évêque de Rome leur était suspect.

Dans la confession de foi qu'il leur envoyait, le saint-père rejetait les deux natures en Jésus-Christ, repoussait la lettre de saint Léon, et déclarait excommuniés ceux qui ne croyaient pas à une personne et à une essence. Il est donc incontestable que Vigile fut prêtre apostat et pontife hypocrite; car dans le temps même qu'il approuvait les opinions des acéphales par une lettre qu'il leur écrivait secrètement, il faisait en public profession de la foi des orthodoxes.

Justinien, irrité de ce que Vigile ne lui avait point écrit à son entrée au pontificat, interpréta défavorablement son silence, et envoya en Italie le patrice Dominique, avec des lettres qui exprimaient des soupçons sur le pape; l'ambassadeur était chargé en outre de le sommer d'avoir à s'expliquer sur les relations qu'on l'accusait d'entretenir avec les hérétiques. Dans sa réponse, Vigile donna de grands éloges au prince sur la pureté de ses sentiments; il lui déclara qu'il n'avait point d'autre croyance que celle de ses prédécesseurs, Célestin, Léon, Hormisdas, Jean et Agapet; qu'il recevait les quatre conciles et la lettre de saint Léon, et qu'il anathématisait tous ceux qui avaient des opinions contraires; enfin il pria l'empereur de conserver les privilèges du saint-siège, et de lui envoyer comme ambassadeurs des catholiques irréprochables. Sa Sainteté écrivit également au patriarche Mennas pour le féliciter de ce qu'il exécutait les promesses qu'il avait faites au pape Agapet, lors de son ordination, en recevant les quatre conciles et en excommuniant les schismatiques.

Profuturus, évêque de Brague en Lusitanie, consulta Vigile sur plusieurs points de discipline. Le saint-père, dans sa réponse, condamnait les priscillianistes, qui s'abstenaient de chair (depuis cette époque l'Église a introduit elle-même cette superstition parmi les fidèles). Il s'exprime longuement sur la manière de convertir les ariens, et sur la consécration des églises; il recommande de célébrer la messe dans les nouveaux temples, et défend de se servir de l'eau bénite dans les cérémonies.

Théodebert, roi d'Austrasie, qui avait envoyé des troupes

en Italie à l'occasion de la guerre entre les Romains et les Goths, consulta également Vigile sur la pénitence qui devait être imposée à un homme qui avait épousé la femme de son frère. Le pape adressa une réponse au roi, et en même temps il écrivit à saint Césaire d'Arles, qu'il eût à s'informer du fait et de la disposition du pénitent, pour instruire Théodebert du temps nécessaire à une telle pénitence, en le priant d'empêcher de semblables désordres à l'avenir. Les motifs qui l'engageaient à renvoyer cette affaire à saint Césaire sont remarquables : « On doit, dit le saint-père, commettre aux évêques des provinces la mesure de la pénitence, afin que l'on puisse aussi accorder l'indulgence selon la composition du pénitent. »

Justinien, à mesure qu'il avançait en âge, s'abandonnait de plus en plus à son fanatisme religieux, à la passion des controverses, et composait une foule d'ouvrages sur la théologie. Mais en voulant approfondir les mystères de la religion, il finit par s'éloigner insensiblement des principes orthodoxes qu'il avait professés; il publia des édits pour condamner les trois chapitres de Théodore de Mopsueste, la lettre d'Ibas, l'écrit de Théodoret, et enfin les douze anathèmes de saint Cyrille.

Les édits de l'empereur étaient reçus par tous les évêques d'Orient; et Vigile seul, dominé par le clergé romain, s'opposait à la propagation de ses principes dans l'Occident.

Irrité de l'obstination du pontife, le prince résolut de soumettre les questions à un concile général; il écrivit donc à Vigile qu'il avait ordonné la convocation d'un synode, et

qu'il lui commandait de partir sans délai pour se rendre à Constantinople.

Les papes ont toujours redouté les assemblées générales, surtout lorsqu'elles devaient se tenir hors de leur juridiction. Aussi le saint-père fit-il tous ses efforts pour changer la résolution de l'empereur, ou tout au moins pour éviter de comparaître au concile. Justinien fut inflexible, et de nouveaux ordres obligèrent le pontife à obéir.

Avant le départ de Vigile, le clergé souleva des séditions dans le peuple, et lui fit pressentir le sort qui l'attendrait à Rome, s'il abandonnait les intérêts de la religion. Le jour même où il quitta la ville, des moines le poursuivirent à coups de pierres, et le chargèrent d'injures et de malédictions. Malgré ces insultes, Vigile, désirant se concilier les esprits pour l'époque de son retour, relâcha en Sicile, et acheta des grains qu'il fit transporter à Rome, avec ordre de les distribuer au peuple en son nom; après quoi il continua sa route pour Constantinople.

L'empereur et les évêques qui étaient à la cour reçurent le saint-père avec de grands honneurs; et après les cérémonies d'usage on ouvrit le concile. Dès les premières conférences, Vigile ayant déclaré que Mennas et Théodore étaient hors de sa communion en soutenant les principes de Justinien, le prince laissa éclater son indignation, et ordonna aux gardes d'arracher de son trône le prêtre indigne dont la présence déshonorait l'assemblée; ce qui eût été exécuté sur l'heure sans les prières de l'impératrice, qui supplia son mari de suspendre les effets de sa vengeance.

Cette princesse, qui songeait toujours à son projet d'abattre

Mennas pour rétablir Anthime sur le siège de Constantinople, espérait que le pape se déterminerait à remplir les promesses qu'il lui avait faites autrefois pour cette affaire importante. Vigile, qui avait toujours présent à l'esprit les menaces du clergé de Rome, refusa de ratifier ses anciens engagements, et préféra se réconcilier avec Mennas, sous la condition néanmoins que le patriarche souscrirait à tout ce qui serait déterminé sur la matière des trois chapitres par les évêques latins.

Théodore de Césarée fit également la paix en acceptant les mêmes conditions; toutefois, pour éviter que sa réunion avec ces deux prélats ne pût être prise pour une déclaration en faveur des eutychiens et des acéphales, Vigile excommunia solennellement les sectateurs de l'hérésie.

Cette première marque de déférence ne satisfit pas entièrement Justinien, qui voulut que Vigile condamnât les trois articles; alors le pontife protesta contre la violence qui lui était faite, et refusa de prendre une détermination sans le consentement des évêques latins. De son côté, l'empereur ne garda plus de mesures envers le saint-père, et les choses furent portées si loin qu'un jour le pape dit en pleine assemblée : « Je m'aperçois qu'on me regarde ici comme un esclave que » vous prétendez avoir le droit de gourmander; il est vrai » que je suis dans les fers, mais rappelez-vous que Pierre, » dont j'occupe la place, n'a rien perdu de sa liberté. »

Dans une autre circonstance, il rappela au prince les paroles d'Agapet : « Je pensais venir à la cour d'un empereur » chrétien, et je me trouve dans celle de Dioclétien, le plus » cruel des tyrans. » La fermeté du pontife fit encore fléchir

Justinien, et il permit aux évêques de s'assembler pour délibérer sur l'affaire des trois articles.

Soixante et dix prélats s'étaient déjà réunis, lorsque le pape déclara le concile dissous avant qu'on eût pris aucune décision; les Pères reçurent l'ordre de donner leur avis par écrit, et il envoya les bulletins au palais de l'empereur. Enfin quelques jours après Vigile donna lui-même son avis, qui était la condamnation des trois chapitres, sans préjudice du concile de Chalcédoine. Fleury a prétendu que dans cette dernière clause il s'agissait d'une question de fait où l'Église n'était point intéressée; une pareille insinuation ne peut provenir que d'une ignorance prodigieuse ou d'une insigne mauvaise foi; car l'affaire des trois chapitres était tellement importante pour la religion, qu'un grand nombre d'évêques se séparèrent de la communion de Vigile parce qu'il avait prononcé la condamnation.

Cependant le jugement du pontife ne contenta ni les acéphales ni les orthodoxes, qui le regardaient comme une marque de l'apostasie du pape. Dace, évêque de Milan, qui était resté le dernier attaché à sa fortune, l'abandonna, et refusa de prendre part à la nouvelle constitution; deux de ses diacres, Rustique et Sébastien, suivirent le même exemple, et publièrent dans les provinces que le pape avait abandonné le concile de Chalcédoine.

Vigile, toujours en contradiction avec lui-même dans ses démarches, faisait paraître des sentiments orthodoxes ou favorisait les hérétiques, suivant les intérêts de sa grandeur. Au contraire, les défenseurs des trois chapitres demeuraient fermes dans leur croyance; ils tinrent en Illyrie un synode